

**Le 09 décembre 2020**

**Service Technique**

**TECH : 2020-292**

Le Maire de la commune de PAREMPUYRE (Gironde) ;

Vu la loi 82 213 du 02 Mars 1982 modifiée par la loi 82 623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu la demande de travaux émanant de l'entreprise SUEZ en date du 18 novembre 2020.

Considérant qu'en raison du danger que représentent les travaux de création de branchement d'eau au 21, 23, 25 rue de Crébadin, ainsi que la résiliation des anciens branchements, il y a lieu de prendre des mesures de police temporaires ;

### **ARRÊTÉ**

#### **ARTICLE UN :**

A compter du 07 décembre 2020 au 18 décembre 2020, les travaux au 21, 23 et 25 rue de Crébadin, seront réalisés en ½ chaussée avec alternat manuel et/ou feux tricolores si besoin dans la période de référence uniquement de 9h à 17h. La signalisation sera renforcée au droit des travaux.

#### **ARTICLE DEUX :**

Le stationnement sera interdit au droit des travaux et la vitesse limitée à 30 km/h à l'approche et dans la traversée du chantier au droit des travaux.

#### **ARTICLE TROIS :**

Les travaux sur le domaine public communautaire ne peuvent débuter qu'après réception de l'arrêté des services de Bordeaux Métropole.

L'entreprise SUEZ et ses sous traitant réalisants les travaux, seront tenus de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation conforme à la réglementation en vigueur, diurne et nocturne, appropriée à l'état du chantier.

#### **ARTICLE QUATRE :**

Le numéro d'urgence à contacter est 06 84 80 28 14.

#### **ARTICLE CINQ :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur Le Président de Bordeaux Métropole,

Monsieur le Directeur du Pôle Territoriale Ouest de Bordeaux Métropole,

Monsieur le Directeur du SDIS 33,

Monsieur le Directeur de l'entreprise SUEZ et ses sous-traitants,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Blanquefort,

Madame l'Agent de la Police Municipale,

Monsieur le Directeur de KEOLIS – 12 Bd Antoine Gauthier, Immeuble Porte de Bordeaux  
33000 Bordeaux,

Lesquels sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Béatrice de FRANÇOIS**  
**Maire**

